

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal



ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement tiendra une séance le 10 avril 2013, à 19 h, à la salle du conseil, située au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, afin de statuer sur une demande d'autorisation pour démolir le bâtiment situé à l'adresse suivante :

5994-96, rue Saint-Hubert

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) et au Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6), **toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit**, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement, à l'adresse suivante :

**Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
5650, rue D'Iberville, 2^e étage
Montréal (Québec) H2G 2B3**

Donné à Montréal, ce 26 mars 2013

Me Karl Sacha Langlois, L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement